

Initiatives ministérielles

gouvernement qu'ils présentent est conforme au manifeste de leur parti.

Voilà la première étape de la démocratie.

M. Fisher: Quand donc commencerez-vous à l'utiliser?

M. Friesen: J'y viendrai.

M. Fisher: Jamais.

M. Friesen: Il nous est déjà arrivé de laisser la campagne se résumer à des slogans. Si les slogans dominent la campagne, une fois les élections remportées, on se retrouve avec un programme législatif très mince et une démocratie qu'on a amoindrie dès le point de départ. Quand on a ainsi diminué la démocratie, on arrive à la Chambre «la bride sur le cou». Comme aucune structure n'a été proposée au cours de la campagne, il n'est pas étonnant qu'une fois à la Chambre, les partis d'opposition contestent le programme que présente le gouvernement. En effet, le programme n'a jamais été annoncé et n'a aucun fondement.

La démocratie commence avec la campagne électorale et elle évolue ici, à la Chambre, qui est, comme on l'a décrit, le «creuset de la démocratie».

Par conséquent, le fait de réduire le nombre de jours de séance et de prolonger les heures de séance, de manière à accroître le nombre total des heures de séance, ne nuit vraiment pas à la démocratie, mais lui permet d'être efficace.

Je me rappelle qu'au cours de la campagne de 1984, notre parti a clairement déclaré son intention d'éliminer le programme national d'énergie. Pourtant, dès que nous sommes arrivés au pouvoir et que nous avons entrepris de le faire, l'opposition s'est manifestée. C'était un de nos engagements, mais l'opposition nous a dit: «Vous n'avez pas le droit de tenir votre promesse.»

Durant la campagne électorale, nous avons ensuite promis de privatiser les sociétés d'État, et l'opposition nous a dit: «Non, vous ne pouvez pas faire cela.» Nous avons pourtant pris cet engagement.

À mon avis, c'est là le sens d'une campagne électorale. Je reviens à l'expérience du Royaume-Uni. Là-bas, les deux ou trois partis d'opposition sont d'avis que, quelle que soit l'année en cause, le gouvernement a le droit de légiférer. Il a ce droit et il s'en prévaut, comme il a le devoir de le faire. L'opposition a le droit, il est vrai, de

signaler les lacunes d'un concept ou d'une idéologie. C'est son droit et elle doit l'exercer.

• (1840)

Mon collègue de Terre-Neuve nous quitte, mais je tiens à vous dire qu'au Royaume-Uni, le débat sur un projet de loi de cette importance dure cinq, six ou sept heures, et non pas des semaines ni même des jours. Les Britanniques estiment que si le gouvernement a exposé son programme durant la campagne électorale et qu'il a été élu pour le mettre en oeuvre et pour adopter à cette fin les mesures législatives nécessaires, il a le droit de le faire.

Je me souviens toutefois d'un débat qui s'est prolongé en soirée durant des heures et des heures au sujet d'un projet de loi sur lequel notre campagne avait porté. Nous avons dû retirer ce projet de loi pour lequel nous avons fait campagne. Cela me semble aller à l'encontre de la démocratie.

Lors des élections de 1984, nous avons obtenu plus de 50 p. 100 des suffrages. Nous pouvions apparemment agir en toute légitimité. Cela n'a pas arrêté l'opposition. Le leader parlementaire dit maintenant que 53 p. 100 des électeurs ont voté contre nous lors des élections de 1988. À ma connaissance, les Libéraux n'ont toutefois jamais été élus avec 50 p. 100 des suffrages. Cela ne les a pas empêchés de mettre en oeuvre leur programme et de faire adopter leurs mesures législatives. Ils ont fait ce qu'ils ont voulu même s'ils avaient obtenu moins de 50 p. 100 des suffrages.

Je tiens à souligner que la démocratie commence par une campagne électorale bien définie, que c'est là son creuset, que nous avons le droit de légiférer conformément à nos promesses électorales et que c'est ce que nous faisons.

Je voudrais signaler une autre notion ou plutôt le mythe voulant qu'en réduisant le nombre des jours de séance, nous nous trouvons à freiner radicalement l'exercice de la démocratie alors que, comme l'a fait remarquer ce matin le leader parlementaire du gouvernement, le Parlement australien siège 66 jours par année, dans un pays où les distances sont bien aussi grandes qu'ici, et adopte 89 p. 100 des projets de loi qui lui sont présentés. Le Parlement canadien siège 155 jours, soit deux fois et demie plus longtemps, et adopte 56 p. 100 des projets de loi qui lui sont soumis.

Je le demande aux députés d'en face: est-ce là utiliser efficacement le temps du Parlement? Si l'on fait campagne à partir d'un programme et que les projets de loi découlent de ce programme, n'a-t-on pas le droit en tant